

Pour l'année d'attribution 2025-2026, la réparation ou le remplacement d'un appareil acquis dans le cadre du Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux personnes aux études qui fréquentent un établissement d'enseignement :

- de la formation professionnelle;
- de l'éducation des adultes;
- du collégial privé non subventionné;
- des universités hors-Québec.

À l'inverse, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'intégration des étudiantes et étudiants handicapés de votre établissement d'enseignement si vous fréquentez un établissement d'enseignement :

- collégial public;
- des écoles gouvernementales au Québec;
- collégial privé subventionné;
- universitaire au Québec.

Ce formulaire doit être rempli par la personne aux études qui doit faire réparer ou remplacer un appareil qu'il a acquis dans le cadre du Programme d'allocation pour des besoins particuliers.

Renseignements généraux

La couverture prévue par la garantie de l'appareil a préséance sur toute demande d'autorisation de réparation ou de remplacement acheminée à l'Aide financière aux études (AFE). Par conséquent, avant de remplir cette demande, vous devez vous assurer que la réparation de l'appareil ou son remplacement ne sont pas couverts par la garantie de l'appareil ou que cette garantie est expirée.

Le paiement des coûts liés à la réparation d'un appareil (ordinateur ou appareil de suppléance à la communication) ou à son remplacement est possible seulement si l'appareil a été acquis dans le cadre du Programme d'allocation pour des besoins particuliers. L'AFE devra toutefois avoir préalablement autorisé cette réparation ou ce remplacement.

Notez que les frais liés à l'obtention d'une estimation ne sont pas remboursés par l'AFE.

Si l'appareil ne peut être réparé, si le coût estimé de sa réparation est supérieur à 60 % de son coût d'achat initial ou s'il est supérieur à son coût de remplacement, une soumission doit être fournie en vue du remplacement de l'appareil.

À la suite du versement de la somme requise, vous avez 60 jours pour faire parvenir à l'AFE la facture confirmant le paiement (la mention «Payé» est obligatoire) de la réparation ou l'achat d'un nouvel appareil.

La personne aux études peut demander la réparation ou le remplacement d'un appareil. Les frais liés à cette réparation ou à ce remplacement ne sont remboursés qu'**une fois à vie**.

Ordinateur

Pour un ordinateur, l'estimation des coûts de réparation doit être faite par le marchand ayant vendu l'appareil, et ce, en vertu de la garantie rattachée à cet appareil. Si la garantie n'est pas applicable, l'estimation peut être faite par un autre marchand.

La réparation, une fois autorisée par l'AFE, doit être confiée au marchand ayant fourni l'estimation.

Veuillez noter que la réparation ou le remplacement ne s'applique pas aux périphériques additionnels liés à l'ordinateur, tels que l'écran, la souris ou l'imprimante.

Appareil de suppléance à la communication

Pour un appareil de suppléance à la communication, l'estimation des coûts de réparation doit être faite par le service d'aide technique du centre de réadaptation.

La réparation, une fois autorisée par l'AFE, doit être confiée à ce même service d'aide technique.

Marche à suivre

Pour faire une demande d'autorisation de réparation ou de remplacement d'un appareil, vous devez au préalable avoir rempli en ligne le formulaire *Demande d'allocation pour des besoins particuliers*, que vous trouverez sur le site Internet de l'AFE, au Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes. Ce formulaire doit avoir été rempli même si, pour l'année d'attribution en cours, vous ne demandez aucune allocation relativement à l'une ou l'autre des formes de soutien possibles (services spécialisés, ressources matérielles, transport adapté ou allocation de logement).

Si, pour l'année d'attribution en cours, vous avez rempli en ligne le formulaire *Demande d'allocation pour des besoins particuliers* mais n'avez demandé aucune allocation relativement à l'une ou l'autre des formes de soutien possibles :

Faites parvenir à l'adresse indiquée au bas de la page le présent formulaire dûment rempli et le bordereau fourni lorsque vous avez rempli en ligne le formulaire *Demande d'allocation pour des besoins particuliers*.

Si, pour l'année d'attribution en cours, vous avez rempli en ligne le formulaire *Demande d'allocation pour des besoins particuliers* et demandé une allocation relativement à l'une ou l'autre des formes de soutien possibles :

Faites parvenir à l'adresse indiquée au bas de la page le présent formulaire dûment rempli et, si vous ne l'avez pas déjà fait, le formulaire *Recommandation relative aux formes de soutien requises* (1088) rempli par la personne responsable de l'intégration des étudiantes et étudiants handicapés de votre établissement d'enseignement.

Section 1 – Identité de la personne aux études

Nom		Code permanent attribué par le Ministère	
Prénom	Date de naissance		
	A M J		
Numéro	Rue	Direction (Nord, Sud, Est, Ouest)	
Appartement	Municipalité		
Municipalité (suite)	Province	Code postal	Numéro de téléphone Ind. rég.
			Poste

Section 2 – Information sur la demande d'allocation pour des besoins particuliers

Pour demander une autorisation de réparation ou de remplacement d'un appareil, vous devez au préalable avoir rempli en ligne le formulaire *Demande d'allocation pour des besoins particuliers*.

À cet égard, veuillez cocher ci-dessous l'énoncé correspondant à votre situation. (Vous devez faire remplir la section 3 ci-dessous par une personne autorisée du bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement.)

- ☐ J'ai rempli en ligne le formulaire *Demande d'allocation pour des besoins particuliers* et demandé une allocation relativement à l'une ou l'autre des formes de soutien possibles.
- ☐ J'ai rempli en ligne le formulaire *Demande d'allocation pour des besoins particuliers*, mais je n'ai demandé aucune allocation relativement à l'une ou l'autre des formes de soutien possibles.

Section 3 – Confirmation de la fréquentation scolaire

Cette section doit être remplie par une personne autorisée du bureau d'aide financière de l'établissement d'enseignement.

Veuillez indiquer l'ordre d'enseignement correspondant aux études poursuivies par la personne aux études et fournir l'information demandée.

Vous devez ensuite remplir la section 3A ou 3B du présent formulaire.

Cheminement régulier

Collégial privé non subventionné ☐ Formation préuniversitaire Secondaire
☐ Formation technique

Université hors-Québec ☐ 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle Collégial privé non subventionné

Cheminement continu

☐ Éducation des adultes
☐ Formation professionnelle (DEP)
☐ Formation professionnelle (ASP ou AEP)
☐ Formation préuniversitaire (DEC intensif)
☐ Attestation d'études collégiales (AEC)

Nom de l'établissement d'enseignement

Code au Ministère

Nom de la personne autorisée du bureau d'aide financière

Prénom de la personne autorisée du bureau d'aide financière

Signature **X**

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.

Date
 A M J

**Cachet
obligatoire**

Nom

Prénom

Code permanent attribué par le Ministère

Section 4 – Demande d'autorisation de réparation d'un appareil

Je demande l'autorisation de faire réparer l'appareil suivant :

☐ Ordinateur de bureau☐ Ordinateur portable☐ Appareil de suppléance à la communication**Signature de la personne aux études**

Coût à l'achat (taxes incluses)

Date de l'achat

A

M

J

X , \$

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.

Section 5 – Estimation du coût de la réparation

Cette section doit être remplie par le marchand s'il s'agit d'un ordinateur ou par une personne autorisée du service d'aide technique s'il s'agit d'un appareil de suppléance à la communication.

Estimation du coût de la réparationL'appareil est-il réparable? ☐ Oui ☐ Non

Description	Quantité facturée	Prix unitaire	Montant
		, \$	, \$
		, \$	, \$
		, \$	, \$
		, \$	, \$
		, \$	, \$
		, \$	, \$
			TPS , \$
			TVQ , \$
			Coût total , \$

Service d'aide technique ou marchand

Nom de l'établissement ou du commerce

Numéro

Rue

Direction
(Nord, Sud, Est, Ouest)

Appartement

Municipalité

Municipalité (suite)

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Ind. rég.

Poste

Nom de la personne qui a rempli cette section

Numéro de télécopieur

Ind. rég.

Numéro de télécopieur

Signature du marchand ou de la personne autorisée du service d'aide technique**X**

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.

Nom

Prénom

Code permanent attribué par le Ministère

Section 6 – Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil

Vous pouvez demander le remplacement de l'appareil si ce dernier est non réparable, si le coût de sa réparation est supérieur à 60 % de son coût d'achat initial ou s'il est supérieur à son coût de remplacement.

Je demande l'autorisation de remplacer l'appareil.

(Veuillez joindre un document officiel du fournisseur confirmant le coût estimé de l'achat.)

Prix de vente , \$

TPS , \$

TVQ , \$

Signature **X**

Coût total , \$

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.

Section 7 – Protection des renseignements personnels

En remplissant ce formulaire, vous consentez à ce que l'Aide financière aux études recueille vos renseignements personnels pour traiter votre demande. Sans ces renseignements, celle-ci ne pourra être analysée et vous ne pourrez obtenir le soutien financier auquel vous avez droit. Vous pouvez modifier vos renseignements personnels directement dans votre dossier ou en nous contactant aux coordonnées inscrites sur ce formulaire.